

MAIRIE D'ANGIVILLERS

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 21 Septembre 2021

Nombre de membres composant le conseil municipal : 10

L'an 2021, le mardi 21 septembre, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 14 septembre 2021

Présidente de séance : Mme Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Sylvie PEINTE, Ouisa AFTIS, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Céline THERET

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et représenté : Mme Simone LEBOUIL donne pouvoir à Mme Ouisa AFTIS, Mme Isabelle PREVOST-BOZO donne pouvoir à Mme Céline THERET

Était absent : M. Christophe ROUSTAING

Séance ouverte à 18h35

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre les noms des votants lors de la prise de délibération.

1- Nomination d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Mme Sylvie PEINTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

2- Approbation du compte rendu du 20 mai 2021

Le compte rendu du 20 mai est adopté à l'unanimité.

3- Délibération 2021_37 : Attribution des lots du marché pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et rénovation thermique de la salle multifonctions

Vu la délibération n°2020_31 du 22 septembre 2020 portant sur le projet pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et la rénovation thermique de la salle multifonctions,

Vu la délibération n°2021_02 du 20 janvier 2021 portant signature de la convention d'Assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec la société EM Développement, représentée par M. Eric MARTIN,

Vu la délibération n°2021_09 du 8 mars 2021 portant signature du marché de Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne école et la rénovation thermique de la salle multifonctions avec le cabinet d'architecture DELACHARLERY-KOSKAS de Senlis,

Le 16 juillet 2021 un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du code des marchés publics, a été lancé dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et la rénovation thermique de la salle multifonctions. Les entreprises avaient jusqu'au 6 septembre pour remettre une offre sur la plateforme dématérialisée marchés-sécurisés.

Les marchés ont été décomposés en 10 lots définis comme suit :

Réunion du 21 Septembre 2021

- Lot 01 VRD Espaces verts
- Lot 02 Gros œuvre, cloisons, doublages
- Lot 03 Charpente
- Lot 04 Couverture
- Lot 05 Menuiseries intérieures, serrurerie
- Lot 06 Menuiseries Extérieures
- Lot 07 Électricité
- Lot 08 Plomberie, chauffage, VMC,
- Lot 09 Peinture, carrelage, faïence, sols souples,
- Lot 10 Ravalement

L'ensemble des offres ont été dépouillées et analysées par le maitre d'œuvre pour conformité avec le dossier de consultation.

Au vu du rapport de maîtrise d'œuvre du cabinet Delacharlery – Koskas sur l'analyse des offres reçues, il vous est proposé pour chaque lot, de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprise	Note /100	Montant € HT
Lot n° 01 : VRD Espaces verts	COLAS	92/100	65 719.50 €
Lot n° 02 : Gros œuvre, Cloisons, Doublages/100€
Lot n° 03 : Charpente	EUROPE TOITURES	80/100	10 439.18 €
Lot n° 04 : Couverture	EUROPE TOITURES	80 /100	46 289.83 €
Lot n° 05 : Menuiseries intérieures, Serrurerie	BOITEL	80 /100	77 946.78 €
Lot n° 06 : Menuiseries Extérieures	BOITEL	80 /100	46 670.94 €
Lot n° 07 : Electricité	FAGARD	90 /100	52 635.76 €
Lot n° 08 : Plomberie, Chauffage, VMC	ASFB	80 /100	170 000.00 €
Lot n° 09 : Peinture, Carrelage, Faïence, Sols souples	SPRID	87 /100	77 937.45 €
Lot n° 10 : Ravalement/100€

Les lots 2 et 10 étant non pourvus, des entreprises ont été contactées afin d'établir un devis. Seule une entreprise de cloisons doublages, l'entreprise BATISO de Flavy-le-Martel (02520) a remis une offre pour un montant de 88 022,65 € H.T.

Il restera à trouver une entreprise pour le gros œuvre et le ravalement, en cours de consultation.

Réunion du 21 Septembre 2021

Une consultation en procédure adaptée a été réalisée pour la démolition et le désamiantage d'une partie de l'existant. L'entreprise EURODEM a remis une offre de 42 800,00 € HT, conforme au projet.

Le montant total des entreprises ayant eu les meilleures notes est de 678 462,09 € HT (y compris cloison doublage, démolition désamiantage), le gros œuvre et le ravalement a été estimé par le maître d'œuvre pour 100 000 € HT, le coût global de 778 462,09 € HT est donc inférieur à l'estimation prévisionnelle de 880 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de suivre la proposition du maître d'œuvre et désigne les entreprises suivantes pour chaque lot sous réserve de l'obtention des subventions :
 - Lot 01 VRD Espaces verts : COLAS pour 65 719,50 € HT
 - Lot 02 Cloisons, doublages : BATISO pour 88 022,65 € HT
 - Lot 03 Charpente : EUROPE TOITURES pour 10 439,18 € HT
 - Lot 04 Couverture : EUROPE TOITURES pour 46 289,83 € HT
 - Lot 05 Menuiseries intérieures, serrurerie : BOITEL pour 77 946,78 € HT
 - Lot 06 Menuiseries Extérieures : BOITEL : pour 46 670,94 € HT
 - Lot 07 Électricité : FAGARD pour 52 635,76€ HT
 - Lot 08 Plomberie, chauffage, VMC, : ASFB pour 170 000 € HT
 - Lot 09 Peinture, carrelage, faïence, sols souples, : SPRID pour 77 937,45 € HT
 - Démolition Désamiantage : EURODEM pour un montant de 42 800,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et marchés relatifs à ce dossier.

Le montant des travaux total à ce jour, s'élève à 931 980€ HT tout compris (matière grise + aléas)

4- Délibération 2021 38 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et de la salle multifonctions à destination de tiers lieux au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires

Madame le Maire informe le conseil municipal que Région des Hauts-de-France propose un fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires. Il est donc possible de déposer un dossier la réhabilitation de l'ancienne bâtisse avec inclusion de tiers lieux comprenant

- L'ancienne école qui sera transformée en mairie au rez-de-chaussée et 2 logements dans les étages. La partie secrétariat (moitié de la surface) aura dans ses locaux un point d'accueil numérique ainsi que des services à la population
- La salle multifonction sera réhabilitée en 2 espaces distincts
 - Un espace coworking qui pourra accueillir trois personnes dans un environnement modulable et accueillant
 - Une salle multifonctions regroupant plusieurs vocations : une salle de réunion-conférence, un lieu d'animations à destination de la population, une salle de réunion destinée aux habitants.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 408 875.00€ HT.

Réunion du 21 Septembre 2021

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer le dossier de subvention au titre du contrat de fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE le projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus,
- SOLLICITE à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires,
- ACCEPTE le plan de financement proposé
- S'ENGAGE à démarrer les travaux, au plus tard, 6 mois après l'attribution de la subvention régionale, comme précisé dans la délibération de la Région Hauts-de-France
- GARANTIT que cette opération ne fera pas l'objet d'un financement régional au titre d'un autre dispositif
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

5- Délibération 2021_39 : Demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Plateau picard pour la réhabilitation et création de 2 logements dans l'ancienne école

Madame le Maire explique que la commune peut prétendre à une subvention auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la réhabilitation et création des 2 logements. L'aide concernée est liée aux économies d'énergie. Elle est plafonnée à 425€ du m² soit dans le cas de ces travaux environ 65 000€ si le montant des travaux l'atteint.

Madame le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la communauté de communes du Plateau Picard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le projet de réhabilitation et création de 2 logements communaux
- DONNE l'autorisation au Maire de solliciter une subvention pour la réhabilitation des logements auprès de la communauté de communes du Plateau Picard

6- Délibération n°2021_40 : Décision modificative n°1

Madame le Maire explique qu'il a lieu de modifier certaines lignes budgétaires.

En premier lieu, pour les travaux du boulodrome, les dépenses réalisées ont été mandatées en fonctionnement. Pour prétendre à la récupération de la TVA il est nécessaire de passer ces travaux en investissement par le biais des travaux en régie. Cela comprend les matériaux mais aussi la main d'œuvre.

Fonctionnement :

RO : 722/042 : + 1800.00€

023 : + 1800.00€

Investissement :

DO : 2128/040 : + 1800.00€

021 : + 1800.00€

Dans un second temps pour clôturer l'ancien appel d'offre du projet de la réhabilitation de l'ancienne école, il est nécessaire d'inscrire des crédits à l'imputation 6718 pour les factures suivantes :

- CFC : mission coordination SPS pour 127,20€

Réunion du 21 Septembre 2021

- SOCOTEC : mission contrôle technique pour 85,30€
 - ARPENT/BECIP : maîtrise d'œuvre pour 1708.35€
- Soit un total de 1 920.85€

Fonctionnement

6718/67 : + 1921.00€

022 : - 1921.00€

Dans un troisième temps, Madame le Maire informe qu'aucun crédit n'a été prévu pour la formation des élus. Néanmoins, la formation des élus est une dépense obligatoire. Elle propose donc d'inscrire 2% du montant des indemnités à l'article 6184 soit un montant de 360€

Fonctionnement

6184/011 : + 360.00€

022 : - 360.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE la décision modificative comme annoncée ci-dessus.

7- Délibération n°2021 41 : Communauté de communes du Plateau Picard : groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur

Madame le Maire informe les membres présents que, lors de la dernière séance du conseil communautaire, une délibération a été prise pour créer un groupement de commande de défibrillateurs pour les communes. Compte-tenu des besoins identifiés pour la commune, elle propose d'adhérer à ce groupement de commande selon les termes de la convention jointe en annexe.

Pour bénéficier de ce service, la délibération du conseil doit être adressée à la communauté de communes du Plateau Picard avant le 15 octobre 2021.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-6 et 7 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21C/06/12 du 1^{er} juillet 2021 constituant un groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes, d'accessoires et de consommables ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune d'adhérer à ce groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes, d'accessoires et de consommables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE l'adhésion de la commune au groupement de commande susvisé pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes, d'accessoires et de consommables,
- DIT que la commune commandera dans ce cadre 1 défibrillateur externe automatique
- ACCEPTE que la communauté de communes soit coordonnatrice du groupement de commande,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes, d'accessoires et de consommables tel qu'annexée à la présente délibération.

8- Délibération n°2021 42 : Demande de subvention du Souvenir français

Réunion du 21 Septembre 2021

Madame le Maire informe que le Souvenir Français a sollicité la commune pour obtenir une subvention. Elle rappelle que le Souvenir Français a participé à la restauration des croix des militaires inhumés dans le cimetière communal. Elle présente les différentes possibilités de participation.

Après concertation, le conseil municipal propose de participer à la cotisation pour un montant de 10€, de s'abonner à la revue pour 5€ et de faire un don de 50€ soit un total de 65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de verser à l'association « le Souvenir Français » une cotisation de 10€, de s'abonner à la revue pour un montant de 5€ et de faire un don d'un montant de 50€ soit un total de 65 €.

9- Délibération n°2021 43 : Elagage : remboursement des particuliers auprès de la mairie

Madame le Maire informe que l'entreprise DE SMEDT a procédé au nettoyage des fossés, talus et des haies. Elle informe que l'entreprise DE SMEDT a également réalisé des travaux d'élagage pour des particuliers sur la commune. Après avoir vu auprès de la Trésorerie, il est possible que la commune règle en totalité la facture. L'entreprise devra détailler sur la facture le montant des travaux réalisés pour les maisons individuelles. Grâce à la franchise de bases selon l'article 293B du CGI la mairie peut réclamer la somme, définie par l'entreprise au particulier.

La mairie pourra émettre les titres de recettes en joignant les justificatifs. Un accord avec le particulier sera également établi lui indiquant le travail d'élagage sur ses arbres avec le montant de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres de recettes aux particuliers qui souhaitent faire élaguer leurs arbres
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

10- Délibération n°2021 44 : Restauration des bancs de l'église – devis

Madame le Maire informe que les pieds des bancs de l'église sont abimés. Un devis a été demandé à Monsieur VASSANT, Menuisier. La restauration des pieds coute 1 100€ HT. Monsieur VASSANT propose la fabrication d'un plancher de 15m² pour éviter à nouveau une détérioration pour un montant de 3 000€HT. Le coût du total du devis s'élève donc à 4 100€ HT soit 4 920€ TTC. Après vérification sur l'opération d'investissement de l'église, ces travaux peuvent envisagées sur le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (Franck VILLENEUVE)

- APPROUVE les travaux mentionnés ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférant à ce dossier.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2021

11- Questions diverses

- Madame le Maire demande si la commune garde ou non les masques, visières, et autotests reçus par la Préfecture pour l'organisation des élections. Le conseil municipal propose de les garder vu que les dates de péremption sont éloignées.
- Monsieur TOULLET signale que ma RD36 a été fauchée qu'une seule fois depuis le début de l'année.
- Monsieur GAILLET demande si le chemin de VALESCOURT peut être nettoyé, surtout pour les chardons. Un devis sera fait pour le printemps.
- Madame AFTIS fait part du message de Mme LEBOUIL qui signale qu'il y a beaucoup d'aboiements intempestifs des chiens. Beaucoup de déjections sont retrouvés également sur les trottoirs. Madame le Maire répond que c'est d'abord sur une relation entre voisins. Sur les informations pour la population, 2 mots ont déjà été passés.

Réunion du 21 Septembre 2021

- Madame le Maire informe qu'un habitant de la commune a demandé que le chemin du Tour de Ville coté Saint Just en Chaussée soit renforcé pour permettre la circulation des véhicules. Après concertation les membres du conseil municipal refusent cette demande.

La séance est levée à 20h00.

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 28/09/2021
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT

Délibération 2021_37 : Attribution des lots du marché pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et rénovation thermique de la salle multifonctions
Délibération 2021_38 : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie et logements et de la salle multifonctions à destination de tiers lieux
Délibération 2021_39 : Demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Plateau picard pour la réhabilitation et création de 2 logements dans l'ancienne école
Délibération n°2021_40 : Décision modificative n°1
Délibération n°2021_41 : Communauté de communes du Plateau Picard : groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur
Délibération n°2021_42 : Demande de subvention du Souvenir français
Délibération n°2021_43 : Elagage : remboursement des particuliers auprès de la mairie
Délibération n°2021_44 : Restauration des bancs de l'église – devis

Madame Elisabeth VAN DE WEGHE	Madame Sylvie PEINTE
Monsieur Franck VILLENEUVE	Madame Ouisa AFTIS
Monsieur Xavier GAILLET	Monsieur Christophe TOULLET
Madame Céline THERET	Monsieur Christophe ROUSTAING
Madame Isabelle BOZO	Madame Simone LEBOUIL